

Ouverture obligatoire du compte en ligne permettant de recevoir les taux d'accident du travail et maladies professionnelles (AT-MP) avant le 1er décembre 2021

Vous devez obligatoirement en tant qu'employeur ouvrir un compte AT/MP sur net-entreprises pour bénéficier de la notification dématérialisée. Un compte AT/MP doit être créé pour chaque établissement si votre entreprise compte plusieurs établissements.

Le compte permet de suivre les taux de cotisations AT/MP notifiés au cours des trois dernières années.

Cette formalité doit être effectuée avant le 01/12/2021.

Si cette démarche n'est pas effectuée, la caisse régionale peut notifier une pénalité à l'entreprise.

Le compte AT/MP est un téléservice gratuit disponible à partir de la plateforme :

www.net-entreprises.fr

En tant que cabinet (tiers-déclarant) nous n'avons pas le droit d'effectuer la création du compte en lieu et place de l'entreprise. Vous pourrez vérifier cette information sur le site internet Ameli Haute Garonne.

Vous trouverez ci-dessous des copies d'écran vous permettant de facilement créer le compte net entreprise.

Nous vous joignons également ci-après un lien vers le site Ameli avec toutes les informations nécessaires pour ouvrir un compte AT/MP, une fois que vous aurez créé votre compte net-entreprises. Dans ce lien figure également, une vidéo vous permettant de valider que vous avez effectué correctement le paramétrage du compte net entreprise et par la même les démarches vous incombant :

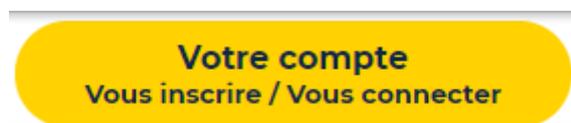
<https://www.ameli.fr/haute-garonne/entreprise/votre-entreprise/compte-accidents-du-travail-et-maladies-professionnelles/mp/ouvrir-compte-atmp>

Nous sommes à votre entière disposition.

Cordialement.

CREATION D'UN COMPTE NET-ENTREPRISES

Cliquer en haut à droite de l'écran sur « vous inscrire »



Cliquer sur « je crée mon compte net-entreprises.fr »

L'inscription et l'utilisation de net-entreprises sont entièrement gratuites.

[Je crée mon compte net-entreprises.fr](#)

Votre poste est-il compatible avec nos services ?

Lire et cliquer sur « j'accepte »

JE REFUSE

J'ACCEPTÉ

Compléter les informations du compte et cliquer sur « s'inscrire aux services net-entreprises »

[S'INSCRIRE AUX SERVICES NET-ENTREPRISES](#)

Cliquer sur vous souhaitez utiliser net entreprise pour « votre entreprise » et sélectionner la case correspondant à votre situation pour « vous êtes... »

Inscription de votre entreprise

Quel est votre profil d'entreprise ?

Vous souhaitez utiliser Net-Entreprises pour...

Votre entreprise

Votre entreprise et vos clients

Vous êtes...

Une entreprise ou un organisme du secteur privé

Un indépendant seul

Un indépendant avec salarié(s)

Un(e) organisme/entreprise publique, un employeur des fonctions publiques ou régimes spéciaux

Cliquer sur le service « l'assurance maladie »



Vos souhaitez utiliser les services liés à...

La DSN pour toutes les procédures qu'elle remplace

L'embauche pour une entreprise ou un organisme du secteur privé

L'assurance maladie



Le départ de salarié

Les cotisations sociales et contributions pour une entreprise ou un organisme du secteur privé

Les services du BTP

Valider la liste ci-dessous :

VALIDATION DE VOS DECLARATIONS ✕

Les réponses que vous venez de donner nous permettent de sélectionner les services auxquels vous êtes éligibles. Dans le cas où cette sélection des services ne vous convient pas, vous avez la possibilité de modifier cette sélection par défaut en cliquant sur " Modifier la liste des déclarations " et en ajoutant et/ou supprimant les services de la liste.

Vos déclarations :

Attestation de salaire - Attestation pour le versement des indemnités journalières
Compte AT/MP - Compte accident du travail / maladie professionnelle
DAE - Déclaration de détachement à l'étranger de moins de 3 mois
DAT - Déclaration d'accident du travail ou de trajet

✕ ANNULER ✎ MODIFIER LA LISTE DES DÉCLARATIONS ✓ VALIDER

entreprise ou un organisme du secteur privé

Cliquer sur « étape suivante » :

Votre inscription en tant qu'entreprise déclarante

Inscription

Voici les différentes étapes pour vous inscrire. Vous pouvez modifier vos choix précédents en cliquant sur le bouton « Étape précédente » :

1. Validation de l'inscription.
2. Complément d'inscription pour l'adhésion au télépaiement à la norme SEPA et / ou au choix des organismes destinataires (étape optionnelle dépendante des services sélectionnés).

A la fin de votre inscription, vous pourrez imprimer le récapitulatif de votre inscription au format pdf. Vous pouvez télécharger le progiciel gratuit **Acrobat Reader**.

 ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE 

« Valider l'inscription » :

Habilitations pour chaque établissement

Etablissements	Déclarants	Déclarations	Déclarer	Payer
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Tous	Tous
890 922 669 00019	FERNBACH CECILE (00019)	Attestation de salaire	<input checked="" type="checkbox"/>	
890 922 669 00019	FERNBACH CECILE (00019)	Compte AT/MP	<input checked="" type="checkbox"/>	
890 922 669 00019	FERNBACH CECILE (00019)	DAE	<input checked="" type="checkbox"/>	
890 922 669 00019	FERNBACH CECILE (00019)	DAT	<input checked="" type="checkbox"/>	

 ÉTAPE PRÉCÉDENTE

 VALIDER L'INSCRIPTION

L'inscription est validée, cliquer sur « imprimer le récapitulatif de l'inscription » et le conserver au sein de l'entreprise :

Compte rendu

Souscriptions

Vous avez souscrit à :

- Attestation de salaire, vous devez procéder, si vous êtes une entreprise multi-établissements ou si vous êtes un tiers déclarant, à l'inscription de l'ensemble de vos SIRETs pour une bonne utilisation de ce service.
- Compte AT/MP, vous devez procéder à la consultation des données concernant le SIRET avec lequel vous vous êtes connecté.

Accès

Une fois votre adresse électronique validée, vous pourrez accéder, selon les habilitations retenues, à :

- DAE, immédiatement.
- Attestation de salaire, DAT, le lendemain.
- Compte AT/MP, sous 48 heures maximum.

 IMPRIMER LE RÉCAPITULATIF DE L'INSCRIPTION

 RETOUR A L'ACCUEIL

Il faudra que vous cliquiez sur le lien adressé par net-entreprises sur votre boîte mail pour valider l'inscription.

L'ouverture du compte AT/MP se fera dans un délai maximal de 24h. Il faudra que vous pensiez à vérifier que le compte a bien été activé.